

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 mars 2018

Le 12 mars 2018, à 19 h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BOSSON, Maire.

Etaient présents : 14 membres : Alain BOSSON, Emmanuelle LEBEURRE, Eric MICHEL, Anny MARTIN, Philippe ZABE, Monique BOSSON, Emilie BAUD, Laurence DERAME, Xavier DUPIN (à partir du point n° 5), Hervé HADAMAR, Kristine KASTRATI, Gilles LEMARCHAND, Eric OUVRARD, Nicolas TEREINS.

Absents : 5 membres : Jérôme BROUGNES, Axel LEBEURRE (procuration à Philippe ZABE), Raphaële MICHEL (procuration à Eric MICHEL), Odile MORIAUD (procuration à Monique BOSSON), Patrizia PINNA.

Date de la convocation : 06 mars 2018.

Secrétaire de séance : Emilie BAUD.

APPROBATION DE COMPTE-RENDU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2018.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Emilie BAUD est désignée Secrétaire de séance.

COMPTE ADMINISTRATIF 2017 ET COMPTE DE GESTION 2017

Sous la présidence de Monsieur Philippe ZABE, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif communal 2017, qui s'établit ainsi :

❖ **Section de fonctionnement :**

Les dépenses réalisées en 2017 s'élèvent à 2.131.791,25 € et les recettes à 2.846.965,17 €, avec le report de 2016, soit un excédent de clôture de 715.073,92 €.

❖ **Section d'investissement :**

Les dépenses réalisées en 2017 s'élèvent à 782.915,00 €, et les recettes à 1.219.282,32 €, avec le report de 2016, soit un excédent de clôture de 436.367,32 €.

Le Compte de Gestion est conforme au Compte Administratif.

Hors de la présence de Monsieur Alain BOSSON, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Compte Administratif 2017 et **constate** sa conformité avec le Compte de Gestion 2017.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **affecte** les résultats de l'exercice 2017 de la façon suivante :
 - * Affectation de l'excédent de fonctionnement :
 - report en fonctionnement (compte 002) = 215.073,92 €
 - excédents de fonctionnement capitalisés (compte 1068) = 500.000 €
 - * Affectation de l'excédent d'investissement :
 - report en investissement (compte 001) = 436.367,32 €

VOTE DES TAUX COMMUNAUX D'IMPOSITION POUR L'EXERCICE 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de fixer les taux applicables aux taxes communales pour l'exercice 2018 à :

- Taxe d'habitation =	11,00 %
- Taxe foncière bâti =	13,50 %
- Taxe foncière non bâti =	42,99 %
- **décide** de majorer, à compter de l'exercice 2018, de 50 % la part communale de la cotisation de taxe d'habitation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018

- Fonctionnement :

Le montant de la section de fonctionnement passe de 2.872.010 € en 2017 à 2.668.047 € en 2018.

Les principales dépenses pour l'exercice 2018 restent les charges de personnel et les charges à caractère général.

Quant aux recettes, elles proviennent principalement des impôts et taxes, ainsi que des dotations de l'Etat et des fonds genevois.

- Investissement :

La somme de la section d'investissement passe de 2.434.247 € en 2017 à 2.682.564 € en 2018.

Les principaux programmes d'investissement sont la finalisation de l'acquisition de la propriété voisine de la Mairie, le lancement du projet de création du parc public à Bois Salève et la réalisation d'une micro-crèche.

Les recettes sont essentiellement constituées d'un virement prévisionnel de la section de fonctionnement à la section d'investissement, d'excédents de fonctionnement capitalisés, d'un emprunt et de l'excédent d'investissement de l'exercice 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** le Budget Primitif 2018.

SUBVENTION AU CCAS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **vote** la subvention communale suivante :

- C.C.A.S. : 13.500 €

CREATION D'UN MARCHÉ AU PAS DE L'ECHELLE

Il est proposé de créer un marché hebdomadaire, le mercredi après-midi de 15 h à 20 h, qui se tiendrait à côté de l'appentis de la Maison du Parc.

Ce marché serait réservé à la vente au détail de fruits, légumes, denrées alimentaires, fleurs et plantes, produits de la mer et d'eau douce et produits manufacturés.

Un arrêté serait pris, pour fixer la réglementation de ce marché.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la création d'un marché hebdomadaire.
- **dit** que des avis sont demandés à la Chambre des Métiers de la Haute-Savoie, à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie, au Syndicat des Commerçants non sédentaires de la Haute-Savoie et à la Fédération des Groupements de Commerçants de la Haute-Savoie.

QUESTIONS DIVERSES

*** Dénomination d'une nouvelle voie**

Suite à la réalisation du lotissement « Les Hautes-Vues », dont l'accès se fait par le « Chemin des Chênes » sur la commune de Monnetier-Mornex, il est nécessaire de donner un nom à la nouvelle voie privée qui dessert ces constructions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** de nommer la nouvelle voie privée desservant le lotissement « Les Hautes-Vues », en limite de la commune de Monnetier-Mornex : « Impasse des Chênes ».

*** informations diverses**

- Monsieur le Maire indique que les responsables de la Poste souhaitent présenter une nouvelle proposition pour le bureau de poste du Pas de l'Echelle. Aussi, il souhaite qu'ils viennent en discuter lors de la séance du Conseil Municipal du 09 avril 2018.

Il demande qu'une décision soit prise immédiatement, et rappelle que deux solutions sont possibles : le statu-quo ou une innovation, qui peut être soit un investissement dans le bureau de poste actuel ou la création d'un point relais chez un commerçant, du Pas de l'Echelle ou du Chef-lieu.

- Dans le cadre du projet de réforme de la carte judiciaire, Monsieur le Maire annonce que la modification concernant les juridictions des Savoie a été supprimée.

- Monsieur HADAMAR déplore que l'avis d'expulsion concernant les caravanes qui se sont installées illégalement sur le parking de la « Maison Blanche » ne soit pas appliqué.

Monsieur le Maire soulève le problème de la sécurisation de ce parking, qui doit être compatible avec l'accès des camions du SIDEFAGE aux bennes du point d'apport volontaire.

- Madame BAUD s'interroge sur le devenir du squat des roms dans le bâtiment d'Annemasse Agglo.

Monsieur le Maire indique qu'il a décidé, en accord avec le Président d'Annemasse Agglo, d'attendre, afin de trouver une solution de relogement de ces personnes. Mais, il reconnaît que pour l'instant aucun résultat n'a encore été trouvé sur l'agglomération.

Madame BAUD demande qu'Annemasse Agglo assure un nettoyage du site au plus vite.

Madame LEBEURRE précise qu'une famille de ce squat est domiciliée au CCAS de la commune.

La séance est levée à 20 h 20.

La Secrétaire de séance